

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo HEUERTZ, Carlo RAUS échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

Excusée : Kim KARTHEISER, conseillère

1) Correspondance.

Madame Kartheiser est excusée pour la séance d'aujourd'hui.

Monsieur Beissel rappelle aux partis politiques CSV et LSAP de remettre les données de leurs représentants pour les différentes commissions consultatives.

2) Questions écrites au Collège échevinal.

Aucune question écrite n'a été introduite.

3) Approbation de la convention « Youth & Work sàrl SIS ».

Monsieur Beissel donne un certain nombre d'informations à ce sujet, notamment que l'association s'occupe de jeunes âgés entre 17-29 ans. En tout, il y a déjà 36 communes au Luxembourg qui ont signé une convention avec l'association. Les adolescents et jeunes adultes peuvent contacter l'association qui offrent comme services l'orientation, le coaching et le conseil pour rechercher une formation ou un emploi adéquat. La contribution de la commune s'élève à 2,00€ (HTVA) par habitant. La convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Elle porte sur une durée de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2026 et pourra être reconduite de manière tacite d'année en année.

Monsieur Gaffinet salue cette initiative et espère qu'une publicité adéquate sera faite pour atteindre le public cible. Il fait remarquer que l'établissement d'une maison de jeunes à Frisange serait une plus-value pour la Commune de Frisange et souhaiterait que le projet de la maison des jeunes, qui figure aussi dans la déclaration échevinale, puisse être réalisé dans les meilleurs délais. Il ajoute que le parti LSAP votera en faveur de la convention.

Monsieur Beissel répond qu'il s'agit là d'une bonne réflexion faite de la part de Monsieur Gaffinet. Il ajoute qu'il existe d'autres communes qui n'ont pas de maison des jeunes. Les personnes de « Youth & Work » ont déjà acquis une certaine expérience et aideront à faire une publicité adéquate pour informer les jeunes.

Monsieur Courtois se rallie au propos fait par Monsieur Gaffinet. Le parti CSV votera aussi en faveur de la convention. Il demande s'il ne serait pas possible de préparer un courrier officiel et de s'assurer que les informations atteignent le public cible.

Monsieur Beissel explique jeunes doivent se manifester eux-mêmes s'ils sont intéressés.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, la convention signée le 15 novembre 2023 entre le Collège échevinal de la Commune de Frisange et « Youth & Work sàrl SIS », ayant comme objet l'accompagnement holistique et le coaching de jeunes et jeunes adultes en situation de fragilité, soit du fait de leur situation personnelle, de leur état de santé ou de leur situation économique ou sociale.

Vote : unanime (10 voix)

4) Approbation avenant 1 à la convention 2023 – Maison Relais Fréiseng.

Monsieur Beissel explique que suite au décompte intermédiaire, un supplément est accordé à l'organisme gestionnaire. Les frais de la Maison relais pour l'année 2023 se chiffrent à 2.166.375 € et se répartissent comme suit :

- 1.673.862 € sont à charge de l'Etat (75%) ;
- 492.513 € sont à charge de la Commune de Frisange (25%)

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, l'avenant 1 à la convention signée le 13 décembre 2023 entre le Collège échevinal de la Commune de Frisange, l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et l'organisme gestionnaire « Anne asbl ».

Vote : unanime (10 voix)

5) Résiliation convention « ProActif ».

Monsieur Beissel explique que « ProActif » a informé la Commune de Frisange de la cession de leurs activités, d'où la résiliation de la convention concernant des prestations supplémentaires pour travaux artisanaux et aide-ménagères dans la Commune de Frisange, offertes aux personnes de 65 ans ou plus, ainsi que des personnes à besoins spécifiques résidant dans la Commune de Frisange. Les personnes concernées ont été informées du retrait de « ProActif » et du fait que la Commune de Frisange est en train de mettre en place un nouveau projet en collaboration avec le CIGL Réiserbann/Weiler-la-Tour afin de pouvoir de nouveau garantir ces services.

Monsieur Gaffinet demande si « ProActif » cesse entièrement ses activités ou uniquement au sein de la commune de Frisange.

Monsieur Beissel répond qu'il s'agit uniquement des services à Frisange.

Monsieur Gaffinet informe que son parti trouve regrettable qu'à cette période de l'année, il n'y ait plus de service d'hiver demande s'il existe une alternative à court terme, étant donné que la collaboration avec le CIGL-Réiserbann n'entrera en vigueur qu'à partir du printemps 2024.

Monsieur Beissel informe qu'il n'existe pas d'alternative au moment donné. Il espère que le projet avec le CIGL pourra commencer au printemps. Le CIGL doit, de ce fait aussi engager du personnel supplémentaire. L'emplacement du service sera à Hellange. Les personnes devront essayer de s'arranger eux-mêmes pendant la période transitoire.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, la résiliation de la convention entre « ProActif SIS sàrl » et l'Administration communale de Frisange avec effet au 31 décembre 2023.

Vote : unanime (10 voix)

6) Approbation d'un lotissement.

Monsieur Beissel explique que le terrain sis 7, « Kierfechstrooss » à Aspelt sera divisé en deux et que y pourront être construit après deux maisons bi-familiales.

Monsieur Courtois fait remarquer qu'il y a un troisième lot (trottoir) et suppose que la commune va l'acquérir afin de régulariser la situation.

Monsieur Beissel confirme le propos de Monsieur Courtois.

Le Conseil communal décide de donner son accord, à l'unanimité des membres présents, au lotissement de deux parcelles inscrites au cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt sous les numéros 34 et 35 sises 7, « Kierfechstrooss » et ceci conformément à la demande du 30 novembre 2023, présentée par la société Vandermeeren Architectes, en vue de la création de trois lots.

Vote : unanime (10 voix)

7) Droits de préemption.

/

8) Accord de coalition pour la période 2023-2029 – déclaration échevinale.

Monsieur Beissel présente l'accord de coalition signé entre les groupements politiques « Är Equipe » et « DP » pour la période 2023-2029 qui comprend les thèmes suivants :

1) Education avec les points suivants :

- Construction d'un terrain multisports sur le campus scolaire à Frisange ;
- Rénovation de la crèche Butzenhaus à Hellange ;
- Organisation d'une école maternelle forestière ;
- Création d'une salle « Snoezeln » ;
- Coopération active de la commune dans l'intégration de tous les enfants ; et
- Aide aux devoirs à domicile.

2) Sport - culture - jeunesse – loisirs avec les points suivants :

- Construction d'un pavillon pour les associations à Frisange ;
- Rénovation des pavillons associatifs à Aspelt et à Hellange ;
- Aménagement d'un nouveau terrain de foot à Aspelt ;
- Organisation d'une maison des jeunes ;
- Réaménagement et optimisation du centre polyvalent à Hellange ;
- Introduction d'un concept pour les aires de jeux dans les villages ; optimisation des places existantes et augmentation de l'offre ;
- Construction d'un parcours « Pumptrack » ;
- Revalorisation des parcours pour mountainbikes ;
- Optimisation des parcours fitness existants ;
- Elargir l'offre des activités organisées par les commissions de la jeunesse, de la culture et du sport ;
- Maintien du site historique de la fondation Linster à Hellange.

En rapport avec le point « organisation d'une maison des jeunes » Monsieur Beissel informe qu'il est prévu de signer une convention avec « Elisabeth » qui sera chargé de s'occuper des jeunes de la commune. Les responsables d'« Elisabeth Jeunesse » sont déjà en train de chercher un moniteur et qui s'occupera des jeunes au sein de la commune.

3) Vivre ensemble - 3^{ième} âge - affaires sociales avec les points suivants :

- Collaboration communale à l'action « Youth & Work » contre le chômage de la jeunesse ;
- L'association sociale « Kleederschaf » aura un local plus moderne et plus accessible ;

- Continuation des efforts pour l'accessibilité PMR de tous les bâtiments, places et installations ;
- Par le pacte logement 2.0, la commune peut créer des logements à prix abordables et aussi intégrer des espaces pour « Tiny Houses » ;
- Organisation d'un café social ;
- Amélioration du service repas sur roues ;
- Mise en place d'une subvention pour couches incontinence ;
- Réforme du service de proximité en collaboration avec les communes de Roeser et Weiler-la-Tour ;
- Introduction de certains marchés comme : marché aux puces ; marchés aux produits frais ; kermesse ; ...
- Radio associative pour la commune ;
- Plus d'activités avec les communes avoisinantes ;
- Brochure sur les pistes cyclables, pour piétons et aires de jeux ;
- Acquisition de terrains nécessaires pour installer des jardins communs ;
- Aires de jeux spéciales pour chiens ;
- Promouvoir l'engagement des citoyens dans les nouveaux projets.

4) Services communaux - urbanisme – mobilité avec les points suivants :

- Adaptation des horaires d'ouverture du bureau de la population ;
- Affichage électronique dans les trois localités ;
- Extension du réseau Wifi ;
- Meilleurs horaires pour le parc de recyclage à Hellange ;
- Aménagement du « Hoënerwee » à Hellange ;
- Réaménagement de la « Wisestrooss » à Hellange ;
- Construire des trottoirs et rénover la rue « Um Flouer » à Aspelt ;
- Extension du parking résidentiel ;
- Apaiser le trafic dans les villages avec l'introduction de plus de zones 30 ou de zones partagées ;
- Aider et coopérer avec les communes avoisinantes en France pour l'installation de P&R et lignes de bus déjà sur le terrain français ;
- Construction d'un bassin de réserve pour eau potable ;
- Amélioration et adaptation du réseau RGTR à partir de Hellange ;
- Amélioration du service Frisi-Weilibus ;
- Extension du service car-sharing (FLEX).

5) Climat & environnement avec les points suivants :

- Installation de réverbères LED dans toute la commune ;
- Finaliser le concept anti-crue ;
- Plantation d'arbustes et arbres pour offrir de l'ombre naturel sur les places et aires de jeux ;

- Amélioration énergétique de tous les anciens bâtiments et installations communales ;
- Installations de bornes électriques supplémentaires ;
- Élargir et adapter le règlement des subventions pour installations photovoltaïques, pompes à chaleur et systèmes écologiques de chauffage, ... ;
- Favoriser les énergies renouvelables ;
- Promouvoir la mobilité douce ;
- Évaluation et amélioration continue de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux ;
- Lancement d'une campagne visant à recycler les mégots de cigarettes ;
- Mise en place d'un service technique de l'environnement ;
- Élaboration d'un plan d'entretien permettant aux services communaux de réaliser des petits travaux d'entretien dans la Gander ;
- Créer une zone renaturée pour les cours d'eau dans la « Schoulstrooss » à Hellange ;
- Améliorer les réseaux d'évacuation d'eau dans la « Crauthermerstrooss » à Hellange.

6) Commerce avec le point suivant :

- Encourager l'implantation de nouveaux commerces dans les trois villages.

9) Présentation du budget rectifié 2023 et du budget 2024.

Monsieur Beissel présente le budget rectifié pour l'exercice 2023 ainsi que le projet de budget pour l'exercice 2024.

En premier lieu, il explique que les dépenses ordinaires relatives aux rémunérations et salaires seront plus élevées. Cela s'explique entre autres par le fait :

- qu'un un poste d'électricien et un poste de jardinier sont à pourvoir ;
- que deux postes de salariés à tâche manuelle non qualifiés ont été créés lors de la dernière séance du Conseil communal.
- qu'en 2024 il est prévu de créer un poste de fonctionnaire pour les besoins du Service relations publics ;
- qu'en 2024 il est prévu de créer un poste de fonctionnaire en vue de la mise en place d'un service écologique ;
- que les charges sociales doivent être ajustées ;
- etc.

Monsieur Gaffinet demande si la mise en place du pool des concierges est aussi prise en considération et se reflète dans le budget pour 2024. Monsieur Beissel donne une réponse affirmative.

Recettes ordinaires :

Monsieur Beissel évoque l'impôt foncier, l'impôt commercial dont les montants ont été repris tels que prévus par la circulaire ministérielle et les recettes provenant des fonds de dotations globales des communes a été augmenté de 16.307.809,04€ à 17.540.000€ dans le budget rectifié de 2023. Les recettes provenant du fonds de dotation global des communes sont fixées à 17.902.000€ pour l'exercice 2024. Il explique aussi que le montant relatif à l'impôt commercial sera moins élevé pour l'exercice 2024. Les autres adaptations sont en autres liés à l'index et aux besoins pour le fonctionnement journalier de l'administration communale.

Dépenses ordinaires :

Sous le libellé « Coordination administrative » l'article « fournitures d'entretien » a été créé. Les commandes relatives aux produits d'hygiène et de nettoyage seront effectuées par le service technique. Le matériel sera stocké dans le bâtiment de l'administration communale et la distribution sera faite par la conciergerie. Deux autres articles ont été créés : « Contrats de maintenance pour les photocopieurs » et « contrat de maintenance : bâtiment » Concernant les dépenses relatives au « Contrat de maintenance pour le nettoyage des bâtiments » celles-ci s'élevaient à 100.000€ dans le budget rectifié 2023 et diminueront à 30.000€ pour l'exercice 2024. Cela est lié au fait qu'une femme de nettoyage engagée par la commune se chargera du nettoyage du bâtiment communal à partir du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur Beissel informe que le point relatif aux annuités des emprunts sera traité plus tard.

Le budget 2024 réserve le montant de 125.000€ pour « Frais d'activités pour jeunes » en vue du contrat avec « Anne asbl » pour la mise en œuvre d'un « Jugendtreff Fréiseng ».

Etant donné que la commune est en train de se joindre au « CIGL Réiserbann / Weiler-la-Tour », il y a d'un côté la création de l'article budgétaire « Participation aux frais d'exploitation du CIGL » avec un montant de 169.309€ et d'un autre côté, les articles budgétaires « Pro-Actif : participation annuelle au service déneigement » et « Pro-Actif : participation annuelle au service jardinage » seront d'un montant de 0€ lié au fait que la convention avec Pro-Actif est résiliée au 31 décembre 2023.

En vue de l'approbation de la convention avec « Youth & Work sàrl SIS » le budget 2024 réserve le montant de 11.800€ pour la participation au projet « Youth & Work ».

En raison de la nécessité, de devoir faire des expertises l'article budgétaire avec un montant de 20.000€ pour l'exercice 2024 a été créée.

Pour l'exercice 2024 le montant de 50.000€ est réservé au nouvel article budgétaire « Contrat de permanence pour intervention en cas de fuite d'eau » afin de garantir, une intervention immédiate en cas de besoin.

Les dépenses liées à l'article budgétaire « Contrat d'entretien pour le terrain de football à Aspelt » qui s'élèvent à 60.000€ dans le budget rectifié 2023, seront de 85.000€ pour l'exercice 2024, notamment en raison du terrain synthétique.

Les dépenses liées aux « rémunérations de base des ouvriers communaux Nouveau Hall sportif Frisange » augmentent de 262.100€ pour le budget rectifié 2023 à 500.000€ pour l'exercice 2024.

Les dépenses relatives aux « Activités de vacances » augmentent de 45.000€ pour le budget rectifié 2023 à 75.000€ pour l'exercice 2024. Les activités de vacances auront lieu du 16 juillet au 2 août 2024.

Les dépenses liées aux « rémunérations de base - femmes de charges Ecoles » sont fixées à 120.000€ pour l'exercice 2024. La dépense prévue pour les « rémunérations de base – surveillants bus » dans le budget 2024 est de 130.000€ en raison des quatre nouvelles personnes engagées afin de garantir le bon fonctionnement du « Pedibus ».

Les montants des recettes et des dépenses ordinaires pour l'exercice 2024 s'élèvent à :

- 22.096.144, 07€ pour les recettes ; et
- 20.868.969,32€ pour les dépenses.

Dépenses extraordinaires

Monsieur Beissel explique qu'il n'y a pas de grands projets qui sont prévus. Les dépenses pour les projets en cours ont été adoptées pour l'exercice 2024 en fonction de l'avancement prévus de ceux-ci.

Monsieur Beissel énonce les articles budgétaires relatifs aux nouveaux projets :

- « Renouvellement lettrage et signalétique de la commune » avec un montant prévu de 50.000€ pour l'exercice 2024 où, entre autres, les véhicules de la commune obtiendront le nouveau logo ;
- « Installation d'un E-Reider à Hellange » avec un montant prévu de 60.000€ pour l'exercice 2024. Le « E-Reider à Aspelt » sera financé dans le cadre du projet relative à la rénovation du Château d'Aspelt ;
- « Installation système d'accès avec puces » avec un montant prévu de 100.000€ pour l'exercice 2024. Il est prévu d'installer un système d'accès avec puces pour tous les bâtiments ;
- « Etude urbanistique site de Frisange » avec un montant prévu de 35.000€ pour l'exercice 2024 ;

- « 1^{er} équipement pour SEA à Aspelt » avec un montant prévu de 160.000€ pour l'exercice 2024 ;
- « Etude de faisabilité projet photovoltaïque » avec un montant prévu de 50.000€ pour l'exercice 2024 ;
- « Poste de transformateur campus Frisange » avec un montant prévu de 150.000€ pour l'exercice 2024 en vue de pouvoir agrandir le transformateur ;
- « Nouvelle installation sanitaire au parc de recyclage à Hellange » avec un montant prévu de 200.000€ pour l'exercice 2024 ;
- Frais d'études et frais de recherche et de développement en vue de l'« élaboration d'un concept pour les aires de jeux » avec un montant prévu de 50.000€ pour l'exercice 2024 ;
- « Le renouvellement des aires de jeux » avec un montant prévu de 350.000€ pour l'exercice 2024 ;
- « Le réaménagement de la place Schmiddebuier » avec un montant prévu de 50.000€ pour l'exercice 2024 ;
- « Equipement pour atelier communal » avec un montant prévu de 175.000€ pour l'exercice 2024 ;
- « Acquisition de bâtiments non affectés » dont le montant au budget rectifié de 2023 est de 1.450.000€. Pour l'exercice 2024 un montant de 8.650.000€ est prévu notamment en vue de l'acquisition de la maison « Marcinkowski » (compromis signé) et « T'Schéier » ;
- « Extension des salles de classes à Frisange » avec un montant de 2.000.000€ pour l'exercice 2024 ;
- « 1^{er} équipement pour les salles de classes supplémentaires à Frisange » avec un montant prévu de 200.000€ pour l'exercice 2024 ;
- « Mobilier école centrale : programme 2024 » avec un montant prévu de 30.000€ pour l'exercice 2024.

Recettes extraordinaires :

L'emprunt du budget 2023 correspond à la somme de 16.500.000€ et pour l'exercice 2024 un emprunt d'un montant de 18.250.000€ est prévu.

Actuellement, il y a un seul prêt d'un montant de 7.742.200 € en cours et probablement il ne sera pas nécessaire de faire recours au prêt prévu au budget 2024.

10) Questions orales au Collège échevinal.

Aucune question orale n'a été posée au Collège échevinal.